

**À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA
OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 À 18 H 30, À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente

La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente

La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente

Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent

Les sièges des conseillers des numéros 3 et 6 sont vacants.

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption des prévisions budgétaires 2024 (résolution)
4. Programme triennal d'immobilisations 2024 – 2025 – 2026 (résolution)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour par courriel le 1^{er} décembre 2023 en plus d'avoir l'information lors de l'atelier du 28 novembre dernier;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

2023-12-607

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est adopté.

ADOPTÉE

2023-12-608

3. **Adoption des prévisions budgétaires 2024 (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil de la Ville de Scotstown adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, au montant de 1 496 272 \$;

Budget 2024

Revenus

Taxes sur la valeur foncière	359 503,00 \$
Taxes sur une autre base	481 503,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	41 773,00 \$
Transferts	158 515,00 \$
Services rendus	400 198,00 \$
Amendes et pénalités	500,00 \$
Imposition de droits	32 280,00 \$
Intérêts	8 000,00 \$
Autres revenus	14 000,00 \$
Total	1 496 272,00 \$

Charges

Conseil municipal	53 845,00 \$
Application de la loi	2 450,00 \$
Gestion financière et administrative	190 589,00 \$
Greffe	4 875,00 \$
Évaluation	8 480,00 \$
Autres (assurances, contribution, quote-part MRC, etc.)	51 340,00 \$
Police	26 234,00 \$
Sécurité incendie	71 730,00 \$
Sécurité civile	800,00 \$
Voirie municipale	155 150,00 \$
Enlèvement de la neige	79 450,00 \$
Éclairage des rues	13 000,00 \$
Transport collectif et adapté	2 615,00 \$
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	71 140,00 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	16 600,00 \$
Traitement des eaux usées	42 675,00 \$
Réseaux d'égouts	24 860,00 \$
Matières résiduelles – Collecte, transport et traitement	82 704,00 \$
Matières recyclables – Collecte, transport et traitement	23 010,50 \$
Matières organiques - Collecte, transport et traitement	12 482,00 \$
Service de collecte de la route 257	327 643,00 \$
Protection de l'environnement	2 650,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	48 650,00 \$
Loisirs et culture	57 435,00 \$
Dette à long terme	54 962,00 \$
Financement	126 310,00 \$
Activités d'investissement	20 592,50 \$
Appropriation du surplus accumulé	(76 000,00 \$)
Total	1 496 272,00 \$

QUE le conseil décrète que le document explicatif des prévisions budgétaires 2024 sera publié et distribué à chaque adresse civique par l'Info-Scotstown, édition du mois de décembre 2023, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

2023-12-609

4. **Programme triennal d'immobilisations 2024 – 2025 - 2026**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 suivantes :

Année	2024	2025	2026
Immobilisation – Divers	0 \$	5 000 \$	5 000 \$
Immobilisation - Incendie	0 \$	2 000 \$	1 000 \$
Aqueduc – Compteurs d'eau	0 \$	5 000 \$	3 000 \$
Aqueduc – Équipements poste chlore	0 \$	3 000 \$	4 000 \$
Aqueduc – Puits	0 \$	3 000 \$	3 000 \$
Informatique / équipement bureau	0 \$	1 000 \$	2 000 \$
Immobilisation garage / caserne	0 \$	2 000 \$	1 000 \$
Immobilisation – Voirie	0 \$	3 000 \$	10 000 \$
Égout – Postes de pompage	0 \$	3 000 \$	3 000 \$
Immobilisation - Hôtel de Ville	0 \$	5 000 \$	6 000 \$
TECQ 2024 – 2028	20 592,50 \$	20 000 \$	20 000 \$
Immobilisation - Parcs et terrain jeux	0 \$	3 000 \$	3 000 \$
Parc Walter-MacKenzie : Bâtiment	0 \$	2 000 \$	2 000 \$
Immobilisation – Réservoir eau pot.	0 \$	3 000 \$	2 000 \$
Total	20 592,50 \$	60 000 \$	65 000 \$

ADOPTÉE

5. **Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

2023-11-610

6. **Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 19 h 22.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale